



La formation du gouvernement de l'Arménie Occidentale n'est pas un acte fin en soi

À l'occasion du 9e anniversaire du gouvernement de l'Arménie occidentale

La formation du gouvernement de l'Arménie Occidentale (et pas seulement du gouvernement, mais aussi de l'ensemble du système étatique, ainsi que du parlement et du système présidentiel) était à l'origine destinée à protéger 1918, 1919-20. droits accordés au peuple arménien par la communauté internationale.

Le processus de formation d'un gouvernement a commencé le 4 février 2001. Formation du Parlement de l'Arménie Occidentale et du système présidentiel - 2014. La première session de la 1ère convocation s'est tenue du 18 au 20 janvier 2014.

Puis, d'après la Déclaration du 13.09.2007 de l'ONU «Des droits des peuples autochtones» a été formé un Institut de l'identité nationale et de la citoyenneté des arméniens d'Arménie Occidentale qui a permis de poser les bases juridiques et politiques de la République Arménie Occidentale (Etat Arménie), ses structures gouvernementales. En accord avec l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à partir de 2013 la République Arménie Occidentale (Etat Arménie) a formé ses organes du pouvoir – Assemblée Nationale (Parlement), Gouvernement et Institut de la présidence.

En novembre 2013 et pour la première fois, des élections ont été organisées: celles des députés au Parlement de l'Arménie Occidentale, par vote direct par Internet, dans 41 pays: 64 députés ont été élus.

Du 1er au 5 septembre 2018 a eu lieu le deuxième appel pour les élections à l'Assemblée Nationale (Parlement) d'Arménie Occidentale: 51 505 électeurs votant de 47 pays, 101 députés élus.

A l'heure actuelle, Radik Khamoyan est Président de la République Arménie Occidentale, Tigran Pashabézyan Premier Ministre, Armen Ter Sarkissyan Président de l'Assemblée Nationale (Parlement).

Depuis 2014, le nom complet du système étatique de l'Arménie occidentale est la République d'Arménie Occidentale (Arménie).

Nous rappelons aussi les décisions, conventions prises en faveur des droits des arméniens en 1918-1920 par la communauté internationale et la Sentence Arbitrale:

Ce sont:

- Décret du Gouvernement de Russie (du Soviet des Commissaires du Peuple) “De l'Arménie turque” (De l'Arménie Occidentale), 11 janvier 1918;
- Décision du Conseil Suprême des gouvernements alliés de reconnaître de facto l'indépendance de l'Etat Arménie, Conférence de Paris, 19 janvier 1920;
- Décision du Conseil Suprême des gouvernements alliés de reconnaître de jure l'indépendance de l'Etat Arménie, 11 mai 1920;
- Déclaration d'indépendance de la Cilicie arménienne, 4 août 1920;

- Examen par le Sénat américain - 29 mai-1er juin 1920 - du mandat de l'Arménie signifiant que les Etats-Unis ont reconnu de facto le droit et le titre d'Etat Arménie pour les territoires arméniens, reconnaissant par là-même que le droit ottoman et leur appartenance à l'Empire ottoman ne leur sont plus applicables;
- Le Traité de Paix de Sèvres (articles 88-93 relatifs à l'Etat Arménie), 10 août 1920;
- La Sentence Arbitrale du 28e Président des Etats-Unis d'Amérique Woodrow Wilson, 22 novembre 1920, concernant le tracé d'une frontière d'Etat entre la Turquie et l'Arménie avec une frontière donnant accès, pour cette dernière, à la mer et démilitarisation des territoires turcs situés à la frontière avec l'Arménie.

Ces faits ont conduit la République Arménie Occidentale (Arménie) à adresser à l'ONU, entre 2018 et 2019, les Déclarations suivantes:

- Déclaration d'adhésion de la République Arménie Occidentale (Arménie) en tant que membre à l'Organisation des Nations Unies, 25 mai 2018
- Déclaration de la République Arménie Occidentale (Etat Arménie), 29 mai 2018, "De l'application de la Sentence Arbitrale du 28e Président des Etats-Unis d'Amérique Woodrow Wilson – 22 novembre 1920 – pour l'établissement d'une frontière d'Etat entre la Turquie et l'Arménie avec pour cette dernière un accès frontalier à la mer et la démilitarisation des territoires turcs frontaliers à l'Arménie", avec l'injonction d'instituer la République Arménie Occidentale (Etat Arménie) dans les limites territoriales fixées par la Sentence Arbitrale du 28e Président des Etats-Unis d'Amérique Woodrow Wilson;
- Déclaration de la République Arménie Occidentale (Etat Arménie) "De la démilitarisation des territoires de l'Arménie Occidentale et de la Cilicie, évacuation des forces d'occupation de la République turque de ces territoires", 20 novembre 2018;
- Déclaration de la République Arménie Occidentale (Etat Arménie) "De la démarcation des frontières entre l'Etat Arménie et la République Azerbaïdjan", 7 août 2019.

En fait, c'est une opportunité et un moyen de protéger au mieux la République d'Arménie, la République d'Artsakh et les communautés arméniennes du Moyen-Orient contre les menaces et les défis existants.

Naturellement, c'est une opportunité et un moyen de tout mettre en œuvre pour réaliser et réaliser tous les droits accordés au peuple arménien. C'est une opportunité et un moyen de parvenir à un règlement juste et définitif de la question arménienne, suspendue depuis plus de 100 ans.

Tigran Pashabézyan
Premier Ministre de la République Arménie Occidentale (Arménie)

02/04/2020

Nous félicitons les citoyens d'Arménie occidentale, les responsables de la République Arménie Occidentale (Arménie) et les députés de l'Assemblée nationale (Parlement) d'Arménie Occidentale à l'occasion du 9e anniversaire de la formation du gouvernement de l'Arménie occidentale. Nous sommes ensemble . Ensemble, nous réussissons et remporterons la victoire.